



Ligue de Football des Pays de la
Loire



Note de Frais Arbitre

N°1	déplacement indemnité kilométrique	0.802 €
N° 2	Indemnité de match pour les arbitres et arbitres assistants	32.00 €

La distance kilométrique doit être calculée sur le trajet routier en aller simple le plus rapide domicile-centre d'intervention suivant le distancier fédéral.

En cas d'absence de l'arbitre officiel, l'arbitre remplaçant choisi sur place ne perçoit qu'une indemnité de match.



N° de licence de l'arbitre : Nom et Prénom :

Adresse de résidence :

CHAMPIONNAT ☐ COUPE ☐ AUTRE ☐

N° de match : Date : Heure :

Division : Groupe : Catégorie :

Équipes en présence :

Terrain :

Remboursement de frais :

Kms parcourus :

Montant frais de déplacement : €

Indemnité de mission : €

Total perçu par l'arbitre : €

Signature :

Visa de la Ligue :